



ONU HABITAT Comité des représentants
permanents auprès du
Programme des Nations Unies
pour les établissements humains

Distr. générale
1^{er} avril 2021

Français
Original : anglais

Comité des représentants permanents auprès
du Programme des Nations Unies pour
les établissements humains
Première réunion à participation non limitée/
Examen à mi-parcours de haut niveau
Nairobi, 29 juin–1^{er} juillet 2021
Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Progrès réalisés dans l'application des décisions
et résolutions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat
à sa première session

**Progrès de l'application des résolutions et des décisions
adoptées par l'Assemblée du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains à sa première session**

Rapport de la Directrice exécutive

Introduction

1. À sa première session tenue à Nairobi du 27 au 31 mai 2019, l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a adopté trois décisions et cinq résolutions. Par ses décisions 1/1 et 1/2, elle a adopté son règlement intérieur et a entériné le règlement intérieur de son Conseil exécutif. Dans sa résolution 1/1, elle a approuvé le plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020–2023 ; l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre de ce plan stratégique est couvert par le document HSP/OECPR.2021/2. Le présent rapport fait le point sur la mise en œuvre de la décision restante et de quatre résolutions, à savoir :

- a) Résolution 1/2 : Lignes directrices des Nations Unies pour des villes et des établissements humains plus sûrs ;
- b) Résolution 1/3 : Renforcement des capacités aux fins de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et de la dimension urbaine du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;
- c) Résolution 1/4 : Parvenir à l'égalité des sexes par le biais des travaux du Programme des Nations Unies pour les établissements humains visant à favoriser le développement de villes et d'établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ;
- d) Résolution 1/5 : Améliorer les liens entre les zones urbaines et les zones rurales à l'appui de l'urbanisation durable et des établissements humains ;
- e) Décision 1/3 : Dispositions relatives à la transition vers la nouvelle structure de gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).

* HSP/OECPR.2021/1.

I. Résolution 1/2 : Lignes directrices des Nations Unies pour des villes et des établissements humains plus sûrs

2. Après l'adoption des lignes directrices des Nations Unies pour des villes et des établissements humains plus sûrs, le Mexique et l'Afrique du Sud ont demandé à ONU-Habitat une assistance technique pour la mise en œuvre d'une politique municipale de sécurité conforme aux approches et principes énoncés dans les lignes directrices. Les villes de Guadalajara (Mexique) et de Durban (Afrique du Sud) choisies comme villes pilotes ont, à cet égard, chacune établi leur profil de sécurité, dont elles se sont servies pour adopter une politique municipale de sécurité, actuellement mise en œuvre avec les ressources disponibles localement. Les deux pays étudient actuellement les résultats des projets pilotes en vue de les transposer à une plus grande échelle et de les reproduire dans, respectivement, au moins 10 autres de leurs villes, en utilisant un processus national d'évaluation par les pairs. Le but est d'étendre ces dispositifs de démarrage à 10 ou 15 pays d'ici à la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, qui se tiendra en 2023.

3. En collaboration avec la ville de Madrid, ONU-Habitat a tenu, les 29 et 30 octobre 2020, une réunion mondiale d'experts chargés de définir un cadre pour le suivi de la sécurité urbaine, au cours de laquelle les participants ont examiné les indicateurs de sécurité existants appliqués par les administrations locales, afin d'éclairer l'élaboration d'un outil modèle pour le suivi de la sécurité urbaine afin de soutenir les activités de pays et le processus d'examen par les pairs.

4. ONU-Habitat fera circuler une enquête en ligne dans les États membres afin de recueillir des informations supplémentaires sur la situation relative aux politiques municipales de sécurité sur leur territoire. De plus, il met actuellement la dernière main à une proposition de financement visant à obtenir du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine des fonds extrabudgétaires destinés à fournir aux pays pilotes un appui supplémentaire à la mise en place d'un cadre de mesure et de suivi de leurs politiques municipales de sécurité.

5. Dans le cadre des efforts nationaux de sensibilisation aux pratiques innovantes et aux études de cas qui contribuent à l'élaboration des indicateurs de sécurité, le premier défi annuel de 40 jours pour des villes plus sûres (« 40 Days Safer Cities Challenge ») a été organisé, du 21 septembre (Journée internationale de la paix) au 31 octobre 2020, réunissant plus de 40 partenaires du Réseau mondial pour des villes plus sûres par le biais de plusieurs webinaires en ligne organisés aux niveaux national, régional et mondial. Cet événement annuel devrait permettre de sensibiliser à la mise en œuvre de pratiques innovantes dans le cadre de l'application des Lignes directrices des Nations Unies pour des villes et des établissements humains plus sûrs.

6. Le projet de mandat d'un mécanisme national d'évaluation par les pairs sera communiqué au Conseil exécutif pour qu'il l'examine et prenne une décision à ce sujet. Le mandat du mécanisme s'appuie sur l'expérience d'ONU-Habitat dans l'application des Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale, ainsi que sur des mécanismes d'examen similaires existant au sein du système des Nations Unies, et des processus intergouvernementaux régionaux. Un document d'information sur ces mécanismes et processus sera partagé en même temps que le projet de mandat. Les États membres sont encouragés à apporter un soutien financier à la mise en œuvre des Lignes directrices des Nations Unies pour des villes et des établissements humains plus sûrs, à propos desquelles une note de cadrage pour la période 2020–2023, tant pour les activités mondiales que nationales, a été soumise au Conseil exécutif (HSP/EB.2020/13/Add.2).

II. Résolution 1/3 : Renforcement des capacités aux fins de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et de la dimension urbaine du Programme de développement durable à l'horizon 2030

7. La stratégie de renforcement des capacités aux fins de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes (HSP/EB.2020/13/Add.1) a été approuvée par le Conseil exécutif à sa deuxième session de 2020. Un projet de plan de mise en œuvre a été communiqué aux États membres à des fins d'information.

8. En termes de développement des capacités aux fins du suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs mondiaux, le manuel illustré du Nouveau Programme pour les villes a été finalisé et publié en janvier 2021. Outil mondial de renforcement des capacités mis au point par le Groupe du renforcement des capacités et de la formation d'ONU-Habitat à l'intention des acteurs urbains du monde entier, ce manuel analyse le contenu du Nouveau Programme pour les villes et les propositions qui y sont formulées ainsi que leurs synergies avec les objectifs de développement durable et les cibles correspondantes, les enrichit de références concrètes, d'illustrations visuelles et d'exemples pris dans le monde entier, et les accompagne de propositions d'action pratiques.
9. Dans le but d'améliorer la mise en œuvre et le suivi du Nouveau Programme pour les villes ainsi que la communication d'informations le concernant, une série de consultations ont été entreprises avec les commissions économiques régionales dans le cadre du projet intitulé « Coopération interrégionale pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes », financé par le Compte de l'ONU pour le développement, afin d'évaluer les besoins en matière de renforcement des capacités aux niveaux national et régional.
10. Pour appuyer le catalogue des services d'ONU-Habitat, le Groupe du renforcement des capacités et de la formation a élaboré un manuel destiné à aider les villes qui souhaitent mettre en place des systèmes de responsabilité participative pour leurs politiques. Ce manuel présente des descriptions étape par étape, à vocation pédagogique, de méthodes applicables et des exemples de bonnes pratiques mises au point par les villes participant au projet mené au Brésil, au Pérou et dans l'État plurinational de Bolivie sur les systèmes de responsabilité pour l'évaluation et le suivi de politiques urbaines durables en Amérique latine et l'établissement de rapports à ce sujet.
11. S'agissant de l'innovation numérique dans le domaine du renforcement des capacités, ONU-Habitat a mis au point un document pour une stratégie d'apprentissage numérique en interne qui fait le point sur les approches et produits actuels élaborés par ses divers services, recense les partenaires potentiels et les solutions possibles, et fournit une feuille de route pour accélérer la transformation numérique de ses activités de renforcement des capacités et d'apprentissage.
12. La première partie du cours intensif pilote en ligne, basé sur le premier chapitre du manuel illustré du Nouveau Programme pour les villes (« Dimensions de base du Nouveau Programme pour les villes »), a été publiée le 5 octobre 2020. Il est prévu de publier la deuxième partie du cours, basée sur le chapitre 2 (« Moyens de mise en œuvre »), en avril 2021. Le cours est gratuit et accessible à tous. Chaque partie dure trois heures et est sanctionné par une attestation de réussite. Mis au point en interne, ce cours interactif que chacun peut suivre à son propre rythme ouvre la voie à la production de nouveaux types de services d'apprentissage numériques sur un système dédié de gestion de la formation.
13. En ce qui concerne le soutien aux centres d'excellence régionaux, un projet visant à créer un centre d'excellence relatif au logement pour les pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine a été approuvé et mis en train au cours du second semestre de 2020. Le centre apporte un soutien aux huit pays membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine, à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo. Grâce à ce projet, ONU-Habitat soutient les universités de Ouagadougou et de Dakar, qui ont été chargées par l'Union économique et monétaire ouest-africaine, avec le financement de la Banque mondiale, d'élaborer un système robuste et harmonisé de collecte de données et d'indicateurs, de préparer des rapports nationaux sur le logement et d'organiser des sessions de formation à l'intention des professionnels de l'urbanisme.
14. Un soutien continu est apporté au Centre international de formation urbaine de la province de Gangwon, en Corée. Au cours de la période considérée, le centre et ONU-Habitat ont organisé trois ateliers de renforcement des capacités sur divers thèmes liés au développement urbain durable, et ont dispensé un cours international en ligne sur la gestion intégrée des eaux urbaines, notamment la gestion de l'eau et de l'assainissement pour une prévention efficace de la maladie à coronavirus (COVID-19). Les ateliers ont rassemblé quelque 120 universitaires et professionnels chevronnés de l'urbanisme de 12 pays (Bangladesh, Bhoutan, Brésil, Inde, Indonésie, Malaisie, Mongolie, Népal, Pakistan, Philippines, Sri Lanka et Viet Nam). L'évaluation post-formation par les participants a indiqué un niveau de satisfaction et de pertinence apparente de 90 %.
15. En ce qui concerne le renforcement des partenariats, la collaboration avec les universités et les établissements de formation s'est poursuivie par le biais de projets spécifiques ainsi que par la coordination de l'Initiative Réseau universitaire, dans le cadre de laquelle des événements de haut niveau, tel un Campus des penseurs urbains en juillet 2020, ont été organisés pour les universitaires pendant le Forum urbain mondial ainsi qu'en ligne. Le lancement en 2020 de la sixième série de Conférences mondiales sur les questions urbaines, et le lancement du Centre des Nations Unies pour

l'innovation et la technologie en partenariat avec l'université HafenCity de Hambourg (Allemagne) revêtent une importance particulière.

16. Face aux restrictions découlant de la pandémie de COVID-19, ONU-Habitat a adapté le format de la dixième édition de la Shelter Academy, soutenue par Arcadis, pour en faire une session de formation virtuelle d'une semaine, qui s'est tenue du 19 au 22 octobre 2020. Des représentants de haut niveau de 11 villes de neuf pays ont participé au programme.

17. Un partenariat avec l'École des cadres du système des Nations Unies est en train d'être mis en place pour dispenser un cours au personnel et aux partenaires d'ONU-Habitat sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et sur le mécanisme d'analyse commune de pays.

III. Résolution 1/4 : Parvenir à l'égalité des sexes par le biais des travaux du Programme des Nations Unies pour les établissements humains visant à favoriser le développement de villes et d'établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

18. La prise en compte systématique de la problématique femmes-hommes reste une priorité du plan stratégique pour 2020–2023. L'adoption en 2019 de la résolution tendant à parvenir à l'égalité des sexes en est une preuve évidente. Parmi les points forts de la mise en œuvre, citons les événements liés à l'égalité des sexes lors du Forum urbain mondial en février 2020, avec une Assemblée des femmes et une table ronde très suivies, et une série de réunions de groupes d'experts, organisées en mai 2020, sur les villes inclusives sous l'angle de l'égalité des sexes et du point de vue des personnes âgées et des personnes handicapées, ainsi que l'introduction de perspectives sexospécifiques dans divers événements concernant l'inclusion sociale et tendant à l'élaboration de lignes directrices en la matière pour la conception de projets.

19. Conformément à l'obligation découlant de la résolution d'intégrer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et de mettre en place des politiques et programmes à cet effet, des évaluations continues des projets ont été réalisées par l'intermédiaire de comités d'examen des projets pour garantir que les questions de genre et autres questions d'inclusion sociale ont été prises en compte dans l'ensemble des projets et programmes d'ONU-Habitat, en appliquant les marqueurs pertinents. Entre août 2020 et janvier 2021, 20 descriptifs de projet et 10 notes de cadrage ont été examinés au total, ce qui a conduit à des améliorations notables sur les questions de genre et d'inclusion sociale. En outre, on a constaté une augmentation considérable des demandes internes de collaboration et de participation pour rendre les projets et les programmes plus ouverts et plus sensibles à l'égalité femmes-hommes.

20. Les questions de genre et d'inclusion sont en cours d'intégration dans le système de garanties environnementales et sociales d'ONU-Habitat, qui sera utilisé par les gestionnaires de projets participant à la conception et à la formulation des projets dans l'ensemble d'ONU-Habitat. Ce système de garanties environnementales et sociales, qui a intégré le marqueur de genre et d'autres marqueurs, sera appliqué pour garantir le respect des exigences de base dans l'analyse de chaque question transversale. Les prochaines étapes comprendront le développement d'un cadre de suivi durant le cycle de vie de chaque projet et de toute formation associée. En ce qui concerne le plaidoyer et la visibilité accrue des questions d'égalité des sexes, en décembre 2020, ONU-Habitat a organisé une manifestation virtuelle dans le cadre de la campagne « 16 jours d'activisme contre la violence sexiste ». Cette manifestation a réuni des partenaires d'ONU-Habitat, notamment des dirigeants d'administrations locales et des représentants d'organisations de femmes de base et de la société civile. Elle a notamment débouché sur la rédaction de lignes directrices tendant à rendre les villes plus sûres et plus inclusives pour les femmes et les filles. Certains membres du Groupe consultatif pour l'égalité des sexes d'ONU-Habitat y ont participé et ont évalué les progrès effectués sur le plan de l'intégration de la problématique femmes-hommes à l'échelle du Programme.

21. En novembre 2020, ONU-Habitat a réorganisé son système de coordonnateurs pour les questions d'égalité des sexes. Le nouveau système comprend désormais les quatre pistes des domaines de changement du plan stratégique pour 2020–2023. Ces coordonnateurs seront chargés de suivre les progrès accomplis dans la prise en compte systématique du genre dans les programmes et activités d'ONU-Habitat et de faire rapport à ce sujet.

22. L'examen et la mise à jour de la Politique et du Plan d'action d'ONU-Habitat pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le développement urbain et les établissements humains (2014–2019), ainsi que du Plan d'action pour l'égalité des sexes (2014–2019), sont quasiment achevés. La version révisée de la politique et du plan d'action orientera l'engagement d'ONU-Habitat sur les questions de genre, conformément au plan stratégique pour 2020–2023, et garantira que l'ensemble des activités du plan stratégique reflètent et fassent avancer le consensus mondial sur l'inclusion, la non-discrimination et l'égalité. Une évaluation des travaux menés par ONU-Habitat dans les domaines de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes au cours de la période 2014–2019 a été commandée en juillet 2020 et est aussi quasiment achevée.

23. Dans le cadre du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes, ONU-Habitat a présenté en février 2021 son rapport d'étape pour 2020 sur la prise en compte systématique du genre. Le rapport met en évidence les progrès réalisés au niveau des travaux dans le domaine de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes menés par ONU-Habitat en 2020 et propose des mesures correctives.

IV. Résolution 1/5 : Améliorer les liens entre les zones urbaines et les zones rurales à l'appui de l'urbanisation durable et des établissements humains

24. Au nombre des éléments marquants de la mise en œuvre de la résolution à la suite de son adoption en mai 2019 figure le premier Forum international sur les liens entre zones urbaines et zones rurales, organisé conjointement par ONU-Habitat et le comté de Songyang (Chine) en novembre 2019. Le forum a réuni plus de 200 participants de 18 pays pour débattre des liens entre les villes et les campagnes. Un autre moment fort s'est produit en février 2021, lorsque le Groupe de travail sur le développement, à sa première réunion, sous la présidence italienne du G20, a soutenu la création pour une durée déterminée d'un groupe thématique sur la connectivité et le développement territorial chargé de se pencher sur le renforcement du rôle des villes intermédiaires en tant que moteurs d'une reprise durable et d'une adaptation des objectifs de développement durable au contexte local. La contribution d'ONU-Habitat est axée sur les liens entre les villes et les campagnes. La série de webinaires lancée en 2020 est un troisième point fort, avec jusqu'à neuf sessions organisées par ONU-Habitat et ses partenaires sur la pertinence des liens entre zones urbaines et zones rurales dans le contexte de pandémies telles que COVID-19 à travers différents secteurs. Enfin, les travaux normatifs comprenaient divers outils et guides mis au point et testés dans cinq pays d'Afrique.

25. Dans le cadre de la mise en œuvre du projet au titre du Compte de l'ONU pour le développement intitulé « Leaving no place behind: strengthening urban-rural linkages in Africa » (Ne laisser de côté aucun : renforcer les liens entre zones urbaines et zones rurales en Afrique), ONU-Habitat a amélioré les connaissances de plus de 150 experts à travers quatre ateliers : au Cameroun le 28 août 2020 ; en ligne, le 3 octobre 2020, pour l'État de Niger (Nigéria) et Zanzibar (République-Unie de Tanzanie) ; en ligne, le 16 décembre 2020, pour le Cameroun et la Guinée ; et à Zanzibar, le 29 décembre 2020. Les ateliers ont permis d'aider les pays participants à intégrer les mesures pertinentes liées à la pandémie de COVID-19 dans la mise en œuvre du projet sur les liens entre les zones urbaines et les zones rurales. Le projet de renforcement du développement territorial intégré pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes au Mozambique a également été mené avec succès et achevé le 31 octobre 2020.

26. En collaboration avec ses partenaires, ONU-Habitat a organisé deux manifestations : la « Urban-Rural Assembly », de concert avec l'Université technique de Berlin, les 25 et 26 septembre 2020 ; et la conférence pour des partenariats urbains-ruraux durables 2020, organisée avec le Ministère fédéral allemand de l'éducation et de la recherche, Stadt-Land Plus et des partenaires, tenue les 26 et 27 novembre 2020. ONU-Habitat a en outre participé au lancement du programme Green Cities Initiative de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le 18 septembre 2020, lors de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale.

27. En ce qui concerne les partenariats et le plaidoyer, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a également entamé une collaboration avec ONU-Habitat aux fins de la mise en œuvre du programme d'action pour des villes vertes. ONU-Habitat a participé à des discussions visant à stimuler l'échange d'expériences et le partage de connaissances et à faire en sorte que la voix des gouvernements municipaux soit davantage entendue dans des forums internationaux tel que le Sommet sur les systèmes alimentaires.

28. Les documents techniques qui ont été publiés et diffusés comprennent le Recueil des bonnes pratiques sur les liens entre zones rurales et zones urbaines (« Compendium of Inspiring Practices on Urban-Rural Linkages »), qui est le deuxième en la matière ; le deuxième numéro du *Urban-Rural Linkages Newsletter* (Bulletin d'information sur les liens entre zones urbaines et zones rurales) ; les supports sur les liens entre zones urbaines et zones rurales à l'occasion de la dixième session du Forum urbain mondial ; et les rapports du premier Forum international sur les liens entre zones urbaines et zones rurales. Parmi les publications à venir figure un document de travail sur le renforcement des liens entre zones urbaines et zones rurales basé sur les approches SMART (villages intelligents) ; le troisième numéro du *Urban-Rural Linkages Newsletter* (Bulletin d'information sur les liens entre zones urbaines et zones rurales) ; un guide thématique sur les systèmes alimentaires durables et la nutrition dans le continuum urbain-rural ; un rapport de synthèse issu de la série de webinaires ; et une deuxième note d'information sur le sujet « Liens entre zones urbaines et zones rurales : Principes directeurs et COVID-19 ». Le guide thématique de politique urbaine nationale *Mainstreaming Urban-Rural linkages in National Urban Policies* est maintenant disponible en arabe et en français. S'agissant du renforcement des capacités, des plateformes en ligne pour le cours d'apprentissage en ligne sur les liens entre zones urbaines et zones rurales seront créées et le référentiel des outils publié sous peu.

29. À l'horizon 2023, davantage de connaissances, d'outils et d'activités de sensibilisation et de plaidoyer, notamment des webinaires, sont prévus pour accroître les liens entre zones urbaines et zones rurales dans les pays ; le deuxième Forum international sur les liens entre zones urbaines et zones rurales, en 2021 ; la collecte et diffusion, dans un troisième recueil, des cas les plus motivants relatifs aux liens entre villes et campagnes ; et des services consultatifs et une assistance technique pour aider un plus grand nombre de pays à intégrer les liens entre zones urbaines et zones rurales dans leurs politiques, plans et stratégies, en tant que moyen d'adapter les objectifs de développement durable et le Nouveau Programme pour les villes au contexte local.

V. **Décision 1/3 : Dispositions relatives à la transition vers la nouvelle structure de gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains**

30. À sa deuxième session de 2020, tenue du 27 au 29 octobre 2020, le Conseil exécutif, dans sa décision 2020/6, a recommandé que le groupe de travail spécial sur l'élaboration d'un projet de politique d'association des parties prenantes reprenne ses travaux dès que les réunions en présentiel seraient possibles. Conformément à cette recommandation, le Bureau du Conseil exécutif, lors de sa réunion du 11 janvier 2021, a appuyé l'organisation d'une réunion en ligne par les coprésidents du groupe de travail spécial pour discuter des questions d'organisation.

31. La réunion en ligne tenue le 24 février 2021 aux fins d'approuver la nomination des coprésidents du groupe de travail spécial et de débattre des questions d'organisation, ainsi que recommandé par le Bureau, n'a pas débouché sur un accord concernant les questions de procédure. Cinq États membres ont émis des réserves concernant le paragraphe 5 de la décision 2020/6 recommandant que le groupe de travail spécial reprenne ses travaux dès que les réunions en présentiel seront possibles.

32. En prévision des discussions avec les États membres, ONU-Habitat a mené, en septembre et octobre 2020, une enquête auprès du personnel sur l'association des parties prenantes afin de recueillir des informations sur l'état actuel de l'association d'ONU-Habitat avec les partenaires et de recenser les domaines dans lesquels des améliorations peuvent être apportées. Les résultats de l'enquête ont mis en évidence l'étroite collaboration entre ONU-Habitat et d'autres entités du système des Nations Unies, dans le droit fil des réformes de l'ONU, notamment l'approche « Unis dans l'action », ainsi que ses solides partenariats avec les gouvernements aux niveaux local, national et régional pour la mise en œuvre de la dimension urbaine du Programme de développement durable à l'horizon 2030. S'agissant de l'identification de nouveaux partenaires, les répondants à l'enquête ont souligné l'importance des caractéristiques souhaitables des partenaires, à savoir l'alignement des mandats, la bonne gouvernance, et l'expertise et l'influence dans le domaine du développement urbain. Les partenaires, quant à eux, s'engagent avec ONU-Habitat principalement parce qu'il s'agit d'une organisation des Nations Unies et en raison de ses connaissances et de son expertise en matière d'urbanisme ainsi que de son vaste réseau de partenaires. Les principales recommandations sur le rehaussement de l'engagement des parties prenantes comprenaient l'amélioration des systèmes et processus pour un engagement plus efficace des partenaires et une mobilisation conjointe des ressources avec les partenaires. Les résultats de l'enquête seront discutés lors d'ateliers internes et externes sur l'association des parties prenantes et enrichiront le manuel des parties prenantes qui sera finalisé

en 2021. Les recommandations permettront également d'améliorer les procédures opérationnelles standard contenues dans le manuel des opérations d'ONU-Habitat, parmi d'autres outils et systèmes qui soutiennent des partenariats efficaces et l'engagement des parties prenantes.

33. Le groupe consultatif des parties prenantes (Stakeholder Advisory Group Enterprise) d'ONU-Habitat a, en 2020, participé en sa qualité d'observateur aux consultations des groupes d'experts sur le rapport *Villes et pandémies : vers un avenir plus juste, plus vert et plus sain* (2021), de même qu'aux discussions du Conseil exécutif. Dans le cadre de la Campagne urbaine mondiale, ONU-Habitat a continué à mobiliser les parties prenantes pour organiser des campus urbains sur des questions pertinentes de développement urbain durable, en particulier l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les villes et les communautés.

34. Les initiatives en cours comprennent le développement d'un portail en ligne mettant en valeur la collaboration d'ONU-Habitat avec des partenaires dans différentes régions et domaines thématiques, dans le but d'assurer la transparence et de reconnaître les contributions des partenaires à la réalisation de la dimension urbaine du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
